



Ville de Saint-Pierre

# *L'eau et l'assainissement*

EXERCICE 2013

RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES





# Sommaire

Sommaire	3
Éditorial	5
Préambule	7
Mode d'exploitation du service	7
La régie eau et assainissement	7
Moyens humains	7
Infrastructures	7
Caractéristiques techniques du service	8
Présentation du territoire desservi	8
Nature des ressources utilisées	8
Pluviométrie	10
Volumes prélevés dans le milieu naturel	11
Volumes d'eau potable produits	13
Volumes vendus au cours de l'exercice	14
Nombre d'abonnements	15
Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	15
Nombre de branchements réalisés ou rénovés en 2013	15
Tarification de l'eau et recettes du service	16
Généralités	16
Tarification forfaitaire des immeubles	16
Tarification proportionnelle	16
Tarification des travaux	17
Répartition des recettes de fonctionnement	17
Indicateurs de performance	18
Qualité des eaux distribuées	18
Synthèse des performances du réseau de distribution	19
Financement des investissements	22
Montant des travaux réalisés en 2013	22
Branchements publics en plomb	23
Dette	23
Amortissements	24
Présentation des programmes pluriannuels de travaux	24
Travaux et réalisations 2013	25
Assainissement secteur nord-ouest	25
Travaux à la station de production d'eau potable	26
Nettoyage du réseau	26
Entretien des bornes incendie	26
Amélioration de la connaissance patrimoniale des réseaux d'adduction d'eau potable	27
Contrôle des débits mis en distribution	27
Campagne de recherche de fuites	28
Curage du bassin de rétention et pose d'un portail	28
Amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau du réseau	29
Projets 2014	30
Station de potabilisation	30
Remplacement des aqueducs boulevard Jean Levasseur	30
Mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des réseaux	30
Études pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable	30
Dispositif de mémorisation des réclamations	30
Actions de solidarité et de coopération	31
Annexe : résultats d'analyse de contrôle sanitaire	32



# Éditorial

## 2013 en chiffres

<b>5 687</b>	habitants desservis
<b>59,5</b>	km de réseau AEP
<b>3 049</b>	branchements
<b>712 583</b>	m <sup>3</sup> d'eau potable
<b>1 330 826</b>	€ d'investissements
<b>3</b>	agents

Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau est l'occasion de faire le point sur la gestion des activités de production et de distribution de l'eau potable au cours de l'année écoulée. Mis en place dès 2008, il s'est étoffé chaque année pour apporter aux citoyens toute la transparence sur le fonctionnement du service des eaux.

Avec un budget résolument tourné vers l'investissement, la régie achève le programme de travaux initié en 1998 auquel s'ajoute un premier chantier de renouvellement des conduites urbaines qui préfigure un nouveau plan de rénovation pluriannuel.

Trois tranches de travaux, coordonnées avec le programme de bitumage de la ville, se sont succédé en 2013, renouvelant 735 mètres de canalisations d'eau potable, 620 mètres de réseaux d'assainissement et créant 350 mètres de captation d'eaux parasites.

Au total, ce sont six kilomètres de canalisations qui ont été remplacés au cours du mandat qui s'achève, dont deux kilomètres pour la seule adduction en eau potable, quadruplant le taux de renouvellement.

## Évolution des indicateurs 2008-2013

Production d'eau potable	- 40 %
Pertes sur le réseau de distribution	- 63 %
Taux de renouvellement eau potable	+ 445 %

La gestion rigoureuse du réseau et l'introduction de nouveaux outils auront permis une réduction des débits de - 40% sur 6 ans. Les pertes sur le réseau de distribution auront sur la même période diminué de - 63%.

La couleur de l'eau s'est nettement améliorée. Les analyses effectuées en laboratoire montrent cette année encore que l'eau distribuée par la ville de Saint-Pierre est conforme aux limites de qualité.

Je veux enfin souligner l'implication des personnels qui œuvrent chaque jour au fonctionnement de ce service public, animés du même souci d'efficacité en faveur de la qualité et de la performance du service apporté à tous les habitants de Saint-Pierre.

Martin Detcheverry

Karine Claireaux

Président du  
Conseil d'Exploitation

Maire de Saint-Pierre  
Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon



# Préambule

## Mode d'exploitation du service

La commune de Saint-Pierre assure l'exploitation directe du service public de l'eau. Par délibération N° 58-2006 du conseil municipal en date du 18 décembre 2006 elle a constitué une régie dotée de la seule autonomie financière.

## La régie eau et assainissement

La régie municipale a pour objet le captage, le traitement, et la distribution de l'eau potable, ainsi que l'assainissement collectif et autonome sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

La régie eau et assainissement est administrée, sous l'autorité du maire et du conseil municipal, par un conseil d'exploitation et son président.

Le maire en est le représentant légal et l'ordonnateur.

Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres issus du Conseil Municipal. Il délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le conseil municipal ne s'est pas réservé le pouvoir de décision.

Le budget de la régie à seule autonomie financière est présenté par le maire et voté par le conseil municipal. Il constitue un budget annexe de celui de la commune. Les opérations budgétaires ainsi que la comptabilité et la trésorerie du service sont distinctes de celles de la commune.

## Moyens humains

La régie eau et assainissement compte trois agents à temps plein : deux agents d'exploitation, et un dessinateur de réseau eau et assainissement. Ils sont en charge du fonctionnement et de l'entretien des installations de captage et de potabilisation de l'eau, ainsi que du récolement des réseaux d'eau et d'assainissement, et de l'entretien du réseau d'adduction d'eau potable (rincage unidirectionnel, recherche de fuite).

## Infrastructures

La Ville de Saint-Pierre est propriétaire des infrastructures de potabilisation de l'eau. Elle est également propriétaire du réseau de distribution à l'intérieur du périmètre borné par la rue Commandant Blaison à l'ouest, l'étang Boulot et le Barachois au sud, le port à l'est et la montagne au nord.

La collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon est propriétaire des retenues d'eau et des ouvrages annexes, des réseaux de distribution dans les lotissements récents et dans les zones d'habitat diffus le long des routes extérieures.

La régie eau et assainissement exploite l'ensemble de ces installations. Toutes les opérations d'entretien sur les réseaux de distribution d'eau potable sont assurées par le service de la voirie de la ville de Saint-Pierre pour le compte de la régie.

# Caractéristiques techniques du service

## Présentation du territoire desservi

Le territoire communal s'étend sur 26 km<sup>2</sup> et comprend l'île de Saint-Pierre, ainsi qu'un ensemble d'îles, îlots et rochers inhabités (Ile aux Marins, autrefois habitée, Ile aux Pigeons, Grand Colombier, etc.)

La population totale est de 5 687 habitants.

Le réseau public d'eau potable dessert la ville de Saint-Pierre et sa périphérie sud vers l'aéroport. Il se prolonge vers les anses de Savoyard, Cap-aux-Basques et Ravenel et vers le quai en eau profonde.

## La population desservie

Population municipale	5 467
Population totale	5 687
Population totale majorée	5 808

Source : INSEE  
Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2013

## Nature des ressources utilisées

L'eau de la ville de Saint-Pierre provient de deux étangs situés sur les hauteurs de la ville, situés dans une zone naturelle non aménagée. Ces étangs sont fermés par des barrages et forment deux retenues d'une capacité totale de 690 000 m<sup>3</sup>.

L'eau brute prélevée dans les étangs est rendue potable à la station de traitement qui alimente le réseau de distribution.





Les étangs, les barrages et les zones alentour sont la propriété de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. Ils sont exploités par la régie eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre qui assure également la surveillance et l'entretien du barrage du Goéland.

	<b>Étang de la Vigie</b>	<b>Étang du Goéland</b>
Construction	1958	2008
Bassin versant	70 ha	83 ha
Volume stocké	290 000 m <sup>3</sup>	400 000 m <sup>3</sup>
Hauteur du barrage	13 m	8 m
Longueur de crête	95 m	170 m
Côte du trop plein	123 m	104,42 m



*Barrage de la Vigie*  
© Collection privée



*Barrage du Goéland*  
© Collection privée

### ***Le barrage de la Vigie***

Construit en 1958, le barrage de la Vigie nécessite aujourd'hui d'être conforté. Pour limiter la pression de l'eau et de la glace sur la partie supérieure de l'ouvrage, la retenue n'est plus utilisée à sa pleine capacité. Le maintien de la cote de sécurité pose des problèmes d'exploitation.

### ***Le barrage du Goéland***

L'ouvrage neuf, mis en service le 18 décembre 2008, assure 50% de la ressource en eau de la ville de Saint-Pierre. Le niveau a évolué dans une marge de 28 cm. Le niveau le plus bas de l'année a été enregistré le 13 octobre (104,20 mètres NGF) soit 20 cm en dessous du niveau du déversoir. Pour mémoire le niveau le plus bas relevé était de 103,43 mètres NGF en août 2012.

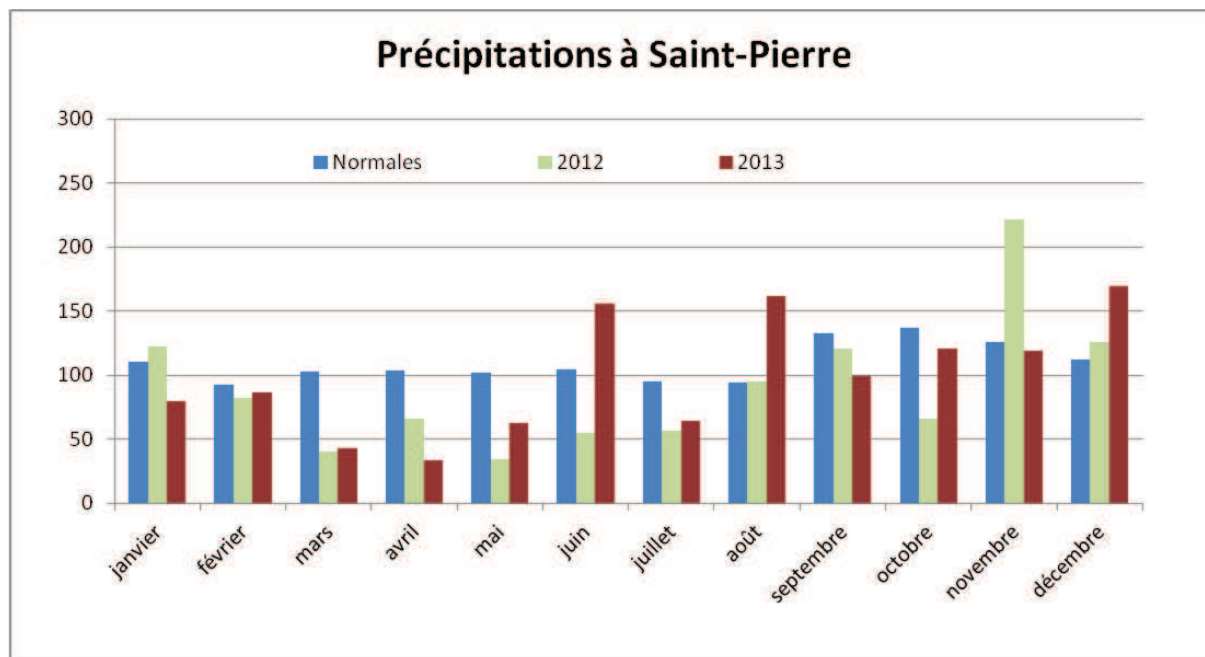
### ***Disponibilité de la ressource***

La ressource est disponible toute l'année, sauf pendant les premières tempêtes hivernales où le froid conjugué aux vents violents de la partie nord place l'eau en état de surfusion entraînant le gel des prises d'eau. Le phénomène n'a pas été observé en 2013.

En effet l'arrivée précoce de l'hiver et le gel de la surface de l'étang a formé une couche protectrice. La dernière occurrence du phénomène date du 19 décembre 2012.

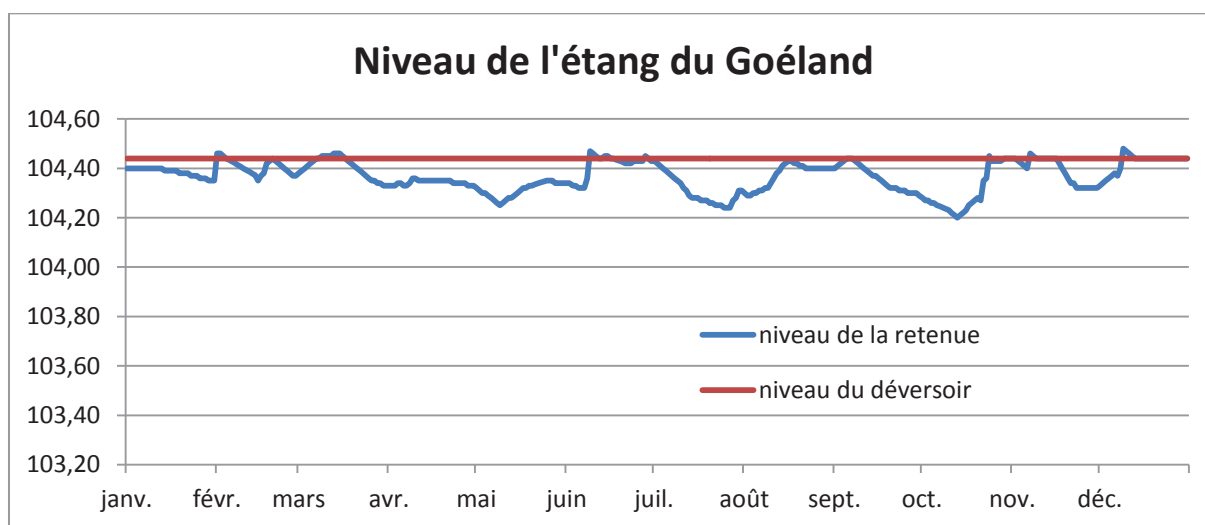
## Pluviométrie

Bien que déficitaires par rapport aux normales de mars à mai, les précipitations ont permis de maintenir toute l'année un niveau satisfaisant dans les deux étangs qui approvisionnent Saint-Pierre en eau brute.



Source : Météo France

**La répartition annuelle des précipitations impose de maximiser la capacité des deux réservoirs de la ville dès la fonte des glaces** afin de faire face à la consommation jusqu'au retour des fortes précipitations d'automne.



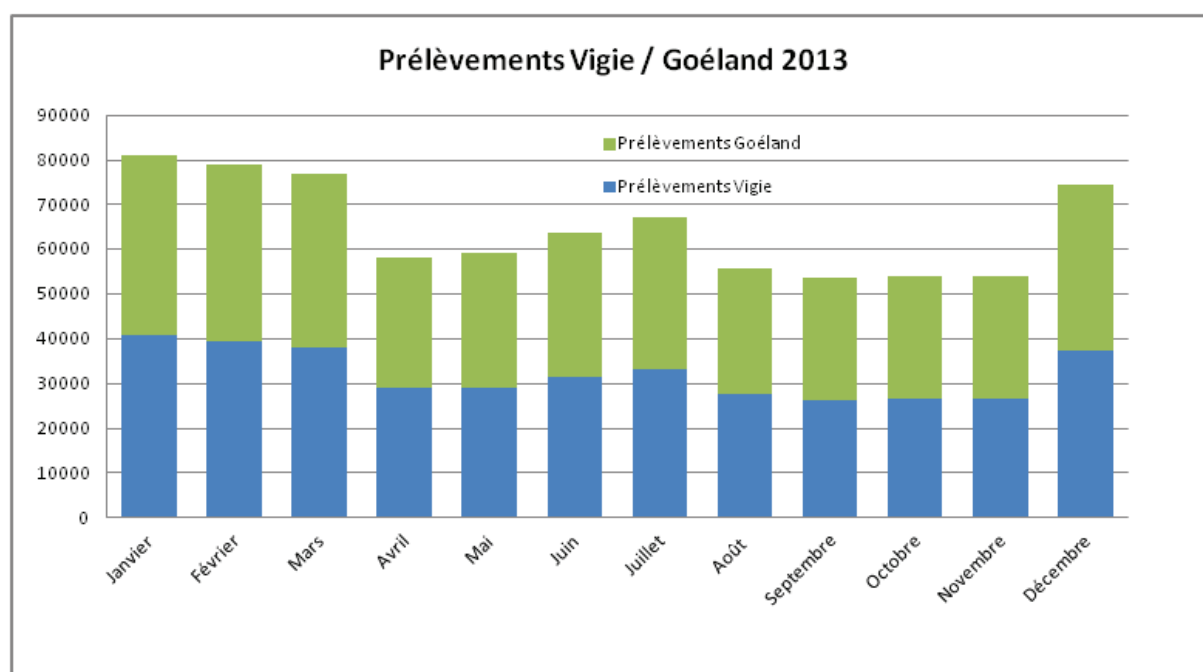
Évolution du niveau de l'étang du Goéland, en mètres rapportés au nivellement général de la France.

## Volumes prélevés dans le milieu naturel

Volumes prélevés	2010	2011	2012	2013
Étang du Goéland	416 410 m <sup>3</sup>	529 062 m <sup>3</sup>	520 779 m <sup>3</sup>	391 354 m <sup>3</sup>
Étang de la Vigie	529 603 m <sup>3</sup>	346 921 m <sup>3</sup>	237 344 m <sup>3</sup>	385 525 m <sup>3</sup>
Total	946 013 m <sup>3</sup>	875 983 m <sup>3</sup>	758 123 m <sup>3</sup>	776 879 m <sup>3</sup>

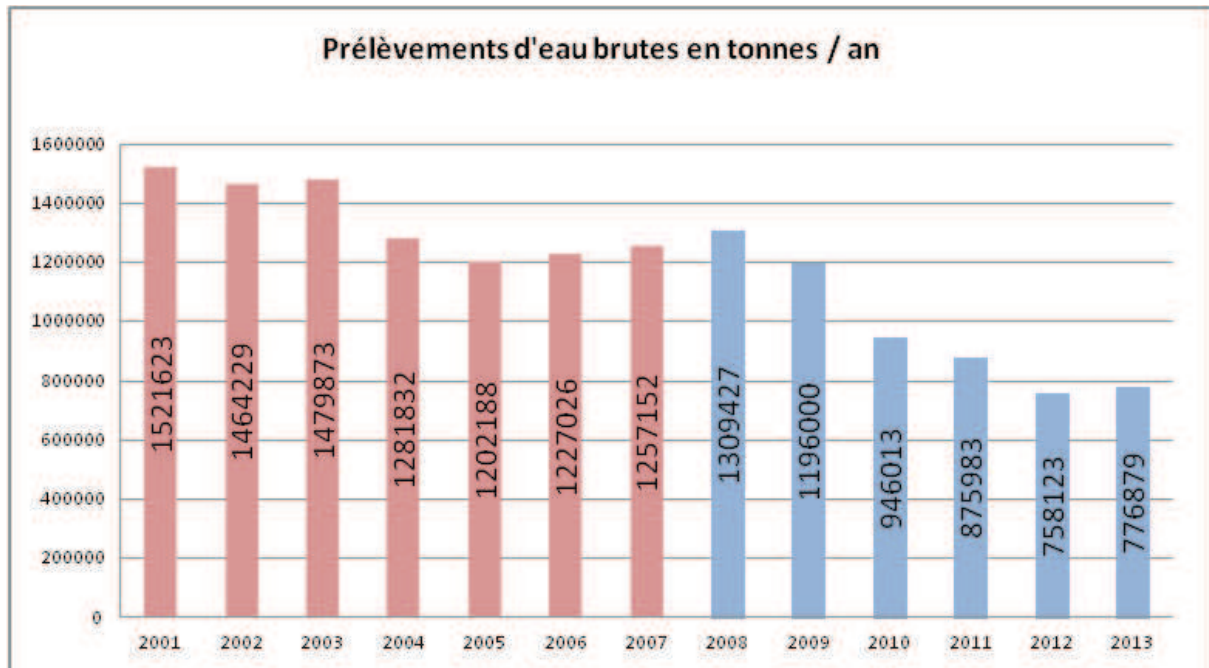
Les volumes prélevés dans le milieu naturel en 2013 sont en hausse de 18 756 m<sup>3</sup> (en partie dû à une arrivée précoce de l'hiver), soit une augmentation de 2,47% par rapport à 2012 et -40,7% par rapport à 2008, année de référence avant les campagnes de recherches de fuites.

### Prélèvements mensuels en m<sup>3</sup> – Année 2013



En 2013 les étangs du Goéland et de la Vigie ont fourni l'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Pierre en égale proportion.

## Évolution annuelle (en m<sup>3</sup>) – Période 2001-2013



La réduction des prélèvements se traduit par une maîtrise du volume retenu dans les barrages, en particulier celui du Goéland. Cela procure une plus grande autonomie en cas d'épisodes climatiques déficitaires en pluie et de sécuriser l'alimentation en eau de la ville.

L'étang de la Vigie pose plus de problèmes d'exploitation. Considérant la dégradation du barrage, les services de l'État imposent une baisse importante du niveau en période hivernale. La contrepartie de cette mesure, justifiée pour des raisons de sécurité, est la perte d'un volume d'eau important et la détérioration de l'habitat des ombles de fontaine.

Les agents de la station d'eau continuent d'adapter les prélèvements d'eau et le volume de vidange afin de maintenir dans l'étang un niveau compatible avec les différents impératifs. L'abaissement du seuil du déversoir apporterait une stabilité supplémentaire.

## Volumes d'eau potable produits

La station de production d'eau potable a produit 712 583 m<sup>3</sup> qui ont été livrés au réseau de distribution. Les boues éliminées et les eaux de service représentent 64 296 m<sup>3</sup>, ce qui porte le rendement de la station de traitement d'eau potable à 91,7%.

### Production annuelle des 4 derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Production</b>	1 083 576 m <sup>3</sup>	857 053 m <sup>3</sup>	793 803 m <sup>3</sup>	708 982 m <sup>3</sup>	712 583 m <sup>3</sup>

### Évolution de la production

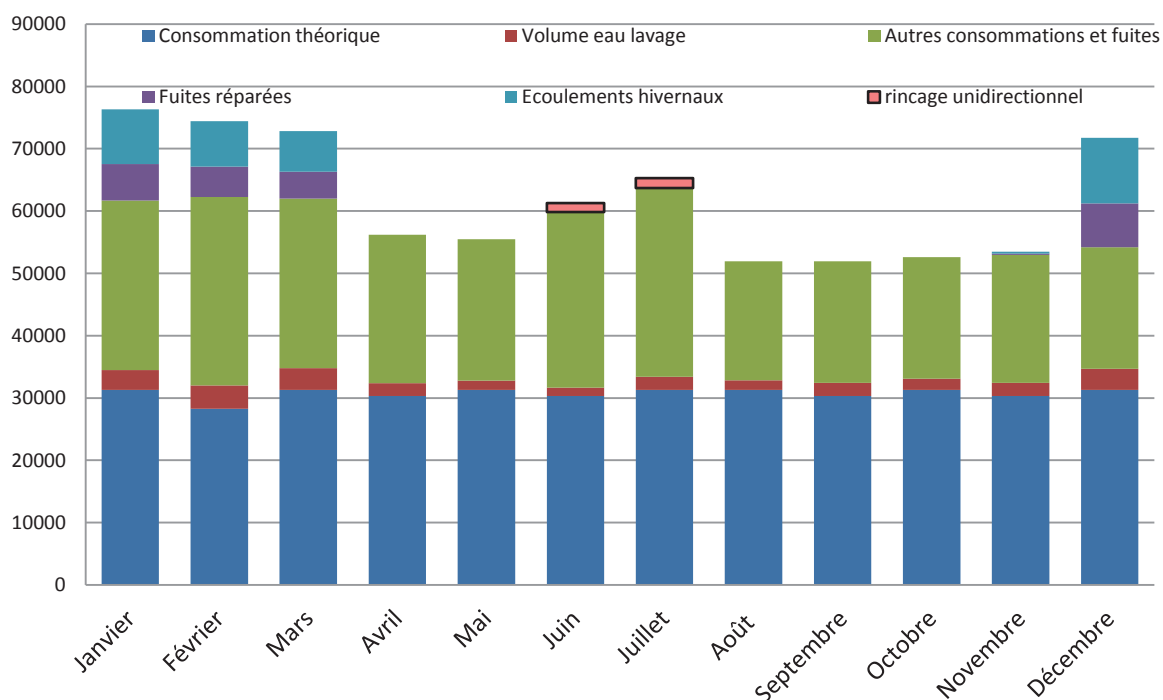
Globalement, la production d'eau potable a augmenté de 0,5% en 2013.

La quantité d'eau livrée au réseau se stabilise autour de 700 000 m<sup>3</sup>. Réduite de 39% grâce aux actions entreprises ces six dernières années, il n'en demeure pas moins que la production d'eau de la ville de Saint-Pierre est près de deux fois supérieure à la production moyenne d'une commune de 5 700 habitants.

Depuis 2011, une maintenance préventive s'articule autour de deux campagnes de prélocalisation de fuites sur le réseau d'eau potable organisées au printemps et à l'automne.

Si le réseau municipal est maintenant plus étanche, les fuites et écoulements divers chez les abonnés restent importants. Il est de la responsabilité de chaque abonné de veiller au bon état de ses installations privés et tout particulièrement à leurs mises hors gel.

### Répartition production 2013



### ***Coulage hivernal***

La pratique du coulage hivernal consiste pour certains abonnés à laisser un robinet couler pour éviter le gel de la conduite. L'estimation ajustée du volume d'eau ainsi gaspillé est de l'ordre de 33 500 m<sup>3</sup>.

En règle générale, le coulage se justifie lorsque la température extérieure est inférieure à -7°C pendant plusieurs jours.

Rappelons que pour éviter le gel d'une canalisation, un écoulement de 60 litres par heure est généralement suffisant. En pratique, la mesure du débit peut se faire par le biais du remplissage d'un récipient de 2 litres en 2 minutes.

### ***Volumes pour purge et rinçage unidirectionnel***

Le programme de purge du réseau s'est poursuivi en 2013. C'est ainsi que 50% du réseau a été purgé de nouveau en 2013, l'autre moitié s'effectuera en 2014. Cette organisation tient compte du temps nécessaire aux opérations et à la disponibilité des personnels qui en sont chargé.

En dehors de ce programme, d'autres purges plus limitées sont effectuées par le service de la voirie dans le cadre de manœuvres d'exploitation du réseau (remise en eau après réparation).

Au total, les purges ont consommé 3 000 m<sup>3</sup>, soit 0,42 % de la production totale.

### ***Autres volumes***

Les services de la DTAM ont prélevé 91 m<sup>3</sup> pour le fonctionnement du camion hydrocureur, deux fois moins que l'année précédente, les curages étant fait uniquement pour déboucher les canalisations obstruées et non plus pour entretenir le bon fonctionnement du réseau.

D'autres organismes utilisent les bornes incendie pour leurs activités. Les volumes prélevés sont négligeables.

### ***Volumes vendus au cours de l'exercice***

Ces volumes correspondent aux quantités livrées aux navires en escale dans le port de Saint-Pierre. Ils représentent une quantité négligeable.

## Nombre d'abonnements

En 2013, **3049** locaux étaient assujettis aux taxes sur l'eau.

### Nombre d'abonnements

Abonnement aux eaux	2010	2010	2012	2013
Résidences principales et autres bâtiments	2 983	2943	2943	3049
Résidences secondaires	131	121	121	121

*D'après les données des services fiscaux actualisés en novembre 2013.*

## Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le réseau de distribution s'étend désormais sur une longueur de 59,5 km. Les tronçons dont l'âge est indéterminé représentent 5 km. Les tronçons de plus de 50 ans représentent 2,6 km. Enfin, 520 mètres de conduites dépassent 80 ans.

En moyenne, on compte 52 branchements au kilomètre ce qui permet de qualifier le réseau de Saint-Pierre d' « intermédiaire », entre rural et urbain.

## Nombre de branchements réalisés ou rénovés en 2013

Le service de la voirie entretient, pour le compte de la régie, les branchements particuliers : connexion, déconnexion, rénovation et débouchage de conduites.

À la demande des abonnés, 43 opérations sur les branchements d'eau potable ont été effectuées. À ces opérations s'ajoutent les interventions sur le réseau principal et diverses interventions relatives à l'assainissement.

### Interventions sur les branchements

	2010	2011	2012	2013
Nouveau branchement AEP	13	10	5	15 +4 <sup>(1)</sup>
Rénovation branchement AEP	5	9 +12 <sup>(1)</sup>	2 +21 <sup>(1)</sup>	2 +47 <sup>(1)</sup>
Débouchage conduite AEP	14	8	4	4
Déconnexion AEP	4	4	7	3
Pose de regards pour compteur	2	14 +12 <sup>(1)</sup>	6 +21 <sup>(1)</sup>	13 +51 <sup>(1)</sup>
Mise hors gel de branchement	2	3	2	0
Pose de nouvelles vannes sur le réseau	6	4	0	1 +20 <sup>(1)</sup>
Dégel de conduites	0	0	0	5

Sources : responsable voirie –

<sup>(1)</sup> Branchements ajoutés ou rénovés et équipés de regard pour compteur dans le cadre des chantiers eau et assainissement zone nord-ouest et Ange Gautier

# Tarification de l'eau et recettes du service

## Généralités

Le prix de l'eau est fixé par le Conseil Municipal de Saint-Pierre par sa délibération N°51-2008 en date du 17 décembre 2008.

La tarification reste forfaitaire.

Sont imposables tous les immeubles ou locaux distincts d'un même immeuble dont dispose une personne, soit le propriétaire, soit le locataire, les bâtiments administratifs, commerciaux et techniques, ainsi que les locaux servant de logement de fonction, et qui sont reliés au réseau.

Sont également imposables, les locaux ayant la possibilité d'être reliés au réseau d'adduction d'eau pour lesquels les propriétaires n'ont pas souhaité le raccordement mais qui disposent de la connexion au réseau public d'assainissement.

## Tarification forfaitaire des immeubles

### Tarif forfaitaire de l'eau en 2013

	Taxe sur l'eau
Résidences principales et tous autres bâtiments	330 €
Résidences secondaires	204 €

Source : Délibération du Conseil Municipal N° 042-2012 en date du 12 novembre 2012

## Tarification proportionnelle

Les ravitailleurs d'eau aux bateaux, les activités industrielles et tertiaires, dont les installations sont munies d'un compteur d'eau posé par la municipalité, doivent acquitter une redevance de 1,60 € par tonne d'eau livrée.



## Tarification des travaux

Les travaux de raccordement sont facturés conformément à la délibération N°12-2010 en date du 2 juin 2010.

<b>TERRASSEMENTS</b>	
- Forfait tranchée unique jusqu'à huit mètres de longueur	810,00 €
- Terrassement au mètre (au-delà du forfait de 8 m), jusqu'à 1,20 m de profondeur	135,00 €
<b>TRAVAUX AEP</b>	
- Forfait raccordement jusqu'à huit mètres de longueur	310,00 €
- Pose de tuyaux d'eau (au-delà du forfait de 8 m), diamètre 12 à 25 mm, au mètre	1,50 €
- Forfait débouchage de collier de prise en charge, incluant le terrassement	85,00 €
- Forfait déconnexion incluant le terrassement	135,00 €
<b>TRAVAUX ASSAINISSEMENT-EAUX PLUVIALES</b>	
- Forfait raccordement jusqu'à huit mètres de longueur	345,00 €
- Pose de tuyaux PVC (au-delà du forfait de 8 m), Ø 160 au mètre	15,00 €

## Répartition des recettes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est équilibré par les redevances des usagers, sans subvention du budget général de la commune.

### Recettes d'exploitation de la régie Eau et Assainissement

Taxes sur l'eau (forfait)	861 633,00 €	97,0 %
Ventes d'eau (tarification proportionnelle)	0,00 €	0,0 %
Autres prestations auprès des abonnés (travaux)	24 968,00 €	2,8 %
Autres produits	1513,96 €	0,2 %
Subvention du budget général de la commune	0,00 €	0,0 %
<b>TOTAL des recettes réelles</b>	<b>888 114,96 €</b>	

Source : Compte administratif provisoire de la régie eau et assainissement au 7 janvier 2013

# Indicateurs de performance

## Qualité des eaux distribuées

La qualité de l'eau distribuée est testée en plusieurs points du réseau, depuis le prélèvement dans le milieu naturel jusqu'au robinet de l'abonné.

Les agents de la station de traitement de l'eau potable réalisent des analyses d'autocontrôle quotidiennes qui portent sur les qualités physico-chimiques. Le taux de conformité de ces contrôles est de 100 % sur l'année 2013.

D'autre part, un programme d'analyses officielles (paramètres biologiques et physico-chimiques) est réalisé par l'administration territoriale de la santé (ATS). Les résultats complets sont disponibles en mairie.

### Les indicateurs de qualité des eaux distribuées

Indicateur	Objectif	2011	2012	2013	Type
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (réseau et usines) réalisés au titre du contrôle sanitaire (DASS) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la <b>microbiologie</b> .	100 %	100%	NC	100%	Réglementaire – P101.1
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (réseau et usines) réalisés au titre du contrôle sanitaire (DASS) par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les <b>paramètres physico-chimiques</b> .	100 %	100%	NC	100%	Réglementaire – P102.1

Les conclusions de l'ATS précisent que tous les prélèvements sont **conformes aux normes obligatoires**. L'eau de Saint-Pierre reste toutefois très douce, et donc agressive car faiblement minéralisée. Sa neutralisation est possible, mais le traitement est coûteux.

Il faudra une nouvelle baisse significative de la consommation d'eau potable pour envisager un tel procédé dans des conditions économiques acceptables par tous.

En outre, un résiduel de chlore serait souhaitable en tout point du réseau.

Le traitement d'appoint à l'orthophosphate de zinc mis en place en novembre 2011 a permis de réduire sensiblement le caractère agressif de l'eau et faire remonter le résiduel de chlore libre.

## Synthèse des performances du réseau de distribution

### Les indicateurs de performance du réseau de distribution

Indicateur	2010	2011	2012	2013	Type
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	30	35	60	60	Réglementaire P103.2
Rendement du réseau de distribution	70,3%	74,1%	76,9%	76,7%	Réglementaire P104.3
Indice linéaire des volumes non comptés <i>m<sup>3</sup>/km/jour</i>	40,0	36,5	32,7	32,8	Réglementaire P105.3
<b>Indice linéaire de pertes en réseau <i>m<sup>3</sup>/km/jour</i></b>	<b>11,9</b>	<b>9,5</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>Réglementaire P106.3</b>
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,31%	0,37%	0,46%	0,71%	Réglementaire P107.2
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	0%	0%	0%	0%	Réglementaire P108.3
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0%	0%	0%	0%	Facultatif P151.1
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service. Taux de respect de ce délai	NC	NC	NC	NC	Facultatif P152.1
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans	Facultatif P153.2
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	NC	NC	NC	NC	Facultatif P154.0
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.	NC	NC	NC	0,32 ‰	Facultatif P155.1

### ***Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable***

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution. Il est attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau.

L'informatisation complète et la mise à jour des plans assure désormais à la régie une bonne connaissance patrimoniale de ses réseaux, adaptée aux contraintes d'exploitation.

### ***Rendement du réseau de distribution***

Le rendement du réseau de distribution est évalué sur la base des écoulements nocturnes rapportés aux volumes mis en distribution à la station de traitement de l'eau potable.

La surveillance du réseau puis les campagnes de recherche de fuites initiées en 2009 ont permis de mieux évaluer le rendement du réseau et d'identifier les pertes. Pour le calcul du rendement, il est été tenu compte des débits causés par les fuites décelées auxquels s'ajoutent forfaitairement 50% des autres écoulements permanents non identifiés mesurés la nuit.

### ***Indice linéaire des pertes (ILP)***

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) représente mieux l'état du réseau que le rendement, car il permet de comparer les fuites d'un réseau de distribution à linéaire équivalent, ce qui n'est pas le cas du rendement.

L'ILP sur le réseau de distribution en moyenne sur l'année est estimé à 7,5 m<sup>3</sup>/j/km ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2009 (20 m<sup>3</sup>/j/km).

Pour être qualifié de « bon » par référence aux critères des agences de l'eau, l'ILP devra être inférieur à 3,1 m<sup>3</sup>/j/km.

À titre de comparaison, l'indice linéaire de pertes en métropole se situe en moyenne autour de 5 m<sup>3</sup>/j/km. Il atteint 12 m<sup>3</sup>/j/km dans un secteur urbanisé voire même 19 m<sup>3</sup>/j/km dans les DOM.

### ***Indice linéaire des volumes non comptés***

L'indice linéaire des volumes non comptés reste important (32,81 m<sup>3</sup>/j/km) du fait de la tarification forfaitaire de l'eau. L'évolution observée par rapport à 2012 correspond à la hausse de la production (+0,5%) sur l'année.

### ***Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable***

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable donne une indication sur la longueur de conduites remplacées en moyenne sur les cinq dernières années.

<b>Année</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Linéaire AEP remplacé	922 m	-	165 m	295 m	725 m

Entre 2009 et 2013, 2 107 m de conduites ont été remplacés ce qui porte le taux de renouvellement moyen à 0,71 %. Ce taux qui plafonnait à 0,13% en 2008 a donc été multiplié par 5 grâce à une politique d'investissement soutenu principalement par le fonds exceptionnel d'investissement.

Cette moyenne devra progresser aux alentours de 1,5 % pour assurer que l'âge des canalisations ne dépasse pas 70 ans. Pour atteindre cet objectif, ce sont jusqu'à 900 mètres de réseaux qui devraient être renouvelés tous les ans.

La réalisation de tels travaux est conditionnée par les ressources que le service peut dégager en section d'investissement (autofinancement, subventions extérieures...).

### ***Indice d'avancement de la ressource en eau***

L'indice d'avancement de la ressource en eau donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource en eau. Il exprime le niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des points de prélèvement dans le milieu naturel selon la réglementation en vigueur. À Saint-Pierre, compte-tenu de la quantité et la qualité physico-chimique de l'eau stockée dans les retenues, aucune mesure de protection supplémentaire n'apparaît nécessaire, sinon la sécurisation des infrastructures (barrage de la Vigie) et le contrôle des effluents des maisons de l'Anse à Pierre dans le bassin versant de la Vigie.

### ***Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées***

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées représente la disponibilité du service d'eau potable, c'est-à-dire sa capacité à satisfaire en permanence les besoins en eau potable de la population et des activités économiques. Aucune pénurie d'eau ou interruption du traitement de potabilisation n'a entraîné d'interruption du service en 2013.

Par contre, des interruptions planifiées ont eu lieu cette année encore, lors de la recherche et la réparation de fuites sur le réseau ainsi que pendant le nettoyage unidirectionnel des conduites. La population a été informée de ces coupures par des annonces relayées par le site internet de la mairie [www.mairie-stpierre.fr](http://www.mairie-stpierre.fr), le portail local [www.cheznoo.net](http://www.cheznoo.net) et par radio Saint-Pierre-et-Miquelon Première.

### ***Réclamations écrites reçues***



Une réclamation écrite est parvenue en mairie en 2013.

# Financement des investissements

## Montant des travaux réalisés en 2013



Opération : Chantier eau et assainissement secteur Nord-Ouest  
(tranche conditionnelle N°2)

Montant des travaux réalisés : **759 658,00 €**

État – Ministère de l’Outre-Mer Fonds Exceptionnel d’Investissement	650 000,00 €	
Régie eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre	109 658,00 €	



Opération : Chantier eau et assainissement secteur Nord-Ouest  
(tranche conditionnelle N°3)

Montant des travaux réalisés : **439 487,00 €**

État – Ministère de l’Outre-Mer Fonds Exceptionnel d’Investissement	350 000,00 €	
Régie eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre	89 487,00 €	

Opération : Chantier eau et assainissement rue Ange Gautier

Montant des travaux réalisés : **131 681,00 €**

Régie eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre	71 681,00 €	
Commune de Saint-Pierre (Budget principal)	60 000,00 €	

## Branchements publics en plomb

Aucun branchement en plomb n'est recensé par les services techniques de la ville.

## Dettes

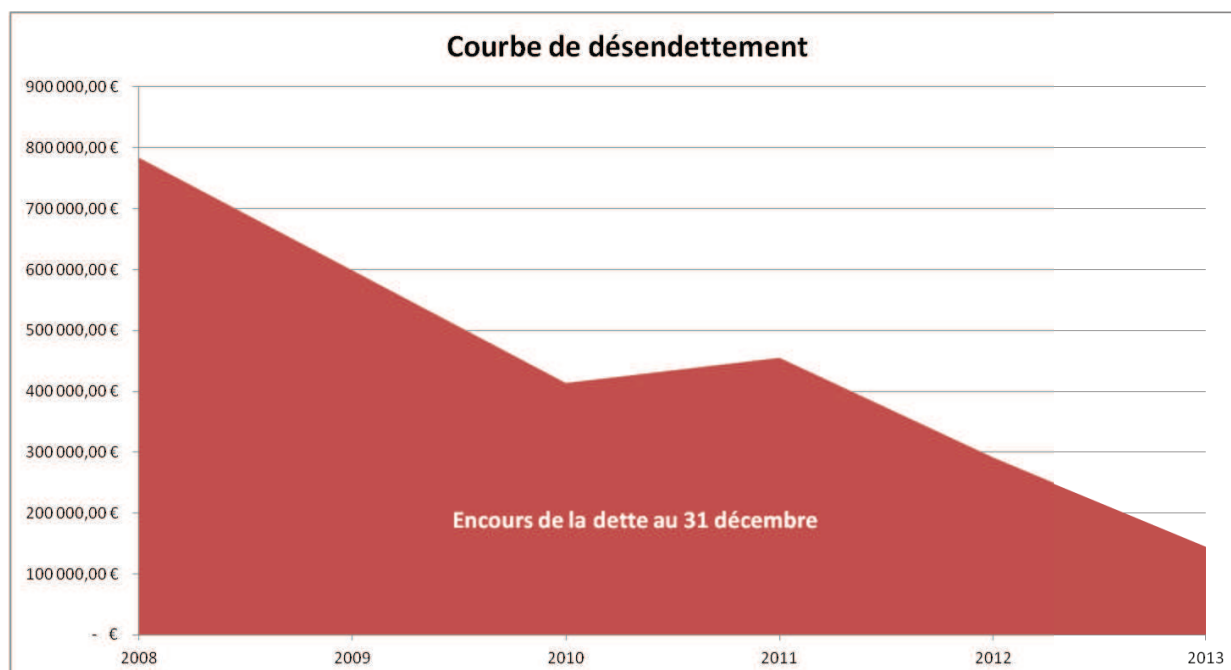
La régie poursuit son désendettement. L'encours de la dette au 31 décembre se monte désormais à 144 351,65 € ce qui représente environ 25 € par habitant.

Les remboursements au cours de l'exercice se montent à 146 803,89 € en capital et à 3 836,45 € en intérêts.

La dette concerne les travaux réalisés entre 1998 et 2004 : construction de la station de potabilisation (1999), rénovation et renforcement des réseaux d'eau et d'assainissement (1998-2004), postes de relèvement des eaux usées (2002).

### État de la dette

	2011	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	455 051,14 €	291 154,95 €	144 351,65 €
Remboursements au cours de l'exercice	210 081,47 €	170 698,63 €	146 803,89 €
➤ <i>Dont en capital</i>	200 353,20 €	163 896,19 €	142 967,44 €
➤ <i>Dont en intérêts</i>	9 728,27 €	6 802,44 €	3 836,45 €



## Amortissements

### Montant des amortissements

Année	2011	2012	2013
Total des amortissements	41 530,00 €	109 945,00 €	108 181,64 €

L'amortissement correspond à l'étalement du coût des investissements sur leur durée d'utilisation. Il traduit la dépréciation fatale et irréversible du fait de l'usure ou de l'obsolescence et souligne le besoin de renouvellement des équipements. Le montant, en augmentation, est lié aux investissements consentis par la régie ces trois dernières années pour le renouvellement des réseaux et l'amélioration du service.

### Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

La ville de Saint-Pierre termine en 2013 le programme eau et assainissement signé en 1997 avec le Conseil Territorial, 9 ans après la fin initialement prévue pour ces travaux.

Le vieillissement des conduites du centre-ville dans les secteurs non traités s'est accru et la régie envisage la mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des canalisations dès 2014.



# Travaux et réalisations 2013

## Assainissement secteur nord-ouest

Le programme 2009-2014, estimé à 2 500 000 €, correspond au captage des eaux parasites de la zone urbaine nord-ouest. Il constitue la dernière phase du programme d'assainissement initié en 1998. Il comprend également le remplacement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées (en unitaire) dans l'emprise des terrassements de ce secteur.

Cette phase fait suite à la réalisation de l'évacuateur d'orage au cours des travaux 2004 qui comprenait également le remplacement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées dans l'emprise des terrassements de l'évacuateur.

Après la tranche ferme exécutée en 2011, la première tranche conditionnelle a été réalisée en 2012 rue des Écoles et rue de l'Espérance pour un montant de 680 000 €.

Au cours de l'année 2013, les tranches conditionnelles 2 et 3 ont été réalisées pour un montant totale de près de 1 200 000 € :

- Tranche conditionnelle N° 2 : rue Marcel Bonin, rue Brue, rue de l'Espérance ;
- Tranche conditionnelle N° 3 : rue Paul Lebailly, rue de l'Espérance.



## Travaux à la station de production d'eau potable

En 2013, la poursuite des travaux d'aménagements intérieurs se sont poursuivis à la station de production d'eau potable par le pôle maintenance et les agents de la régie.

Les nouveaux espaces ont permis de créer une nouvelle zone de pompage de l'aluminate de soude et du coagulant qui sont entreposés sur des bacs de rétention, permettant de garantir un niveau de confort et de sécurité maximal tant pour les personnels que pour l'environnement.



Le système permettant de produire la solution de chloration à 0,8% a connu des difficultés de fonctionnement d'ordre électrique en 2012. Les réparations effectuées à Montréal l'an dernier n'ont pas permis de retrouver un fonctionnement satisfaisant. Pourtant, dès 2012, un rapport interne de la régie eau-assainissement démontrait une fragilité dans la conception du système. Il aura fallu attendre novembre 2013 pour que le fournisseur se rende aux arguments avancés par la régie et fournisse un filtre d'harmoniques qui donne toute satisfaction.

Il est à noter que l'usine de potabilisation dispose d'un système de chloration secondaire qui a permis d'assurer la potabilité de l'eau pendant les temps d'indisponibilité du système principal de production de chlore.

La redondance de ces équipements est un élément crucial pour la continuité du service public : l'insularité ne permettant pas un approvisionnement en eau potable depuis une commune voisine.

## Nettoyage du réseau

Cette opération contribue à la mise à jour des plans du réseau, participe à l'évaluation de l'état physique des conduites mais aussi permet la constatation d'anomalies sur le réseau (tabernacle absent, vanne non manipulable, vanne mal positionnée ...). La moitié du réseau a été purgé avec le procédé du rinçage unidirectionnel au printemps de l'année 2013. Un rinçage de l'ensemble des conduites est programmé pour 2014.



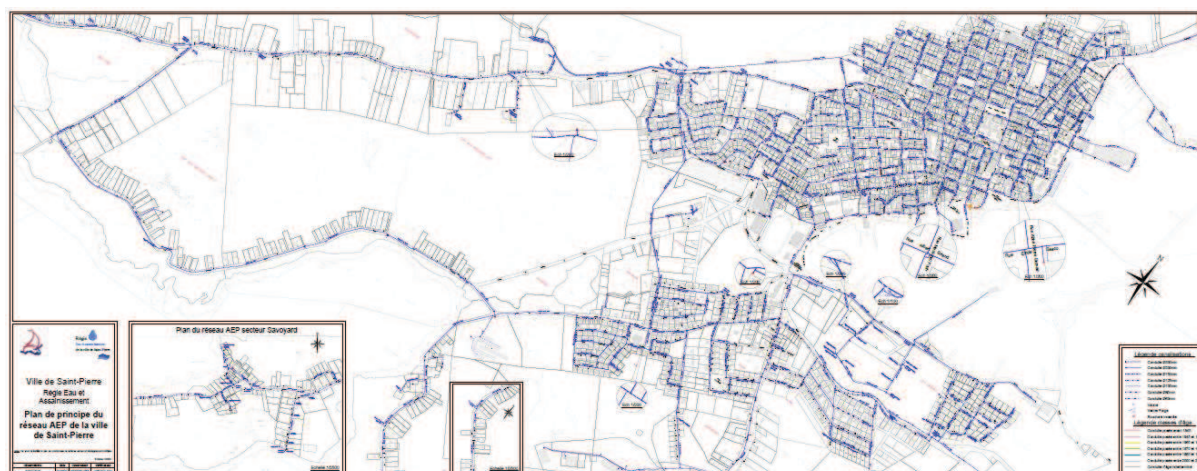
## Entretien des bornes incendie

La régie a fixé un nombre minimum de trente bornes incendie à rénover par an, selon un plan quinquennal. Quarante bornes ont été rénovées en 2013.

## Amélioration de la connaissance patrimoniale des réseaux d'adduction d'eau potable

En 2012, le recrutement d'un dessinateur réseau eau et assainissement a permis la mise à jour complète et régulière des plans du réseau AEP et de réaliser l'objectif fixé : un indice de connaissance patrimoniale du réseau de 60, soit un gain de +71% par rapport à 2011.

Depuis 2013, la régie dispose d'une pose de données mise à jour en temps réel. Elle peut ainsi fournir des informations sur les ouvrages enterrés avec une précision de quelques centimètres dans le meilleur des cas.

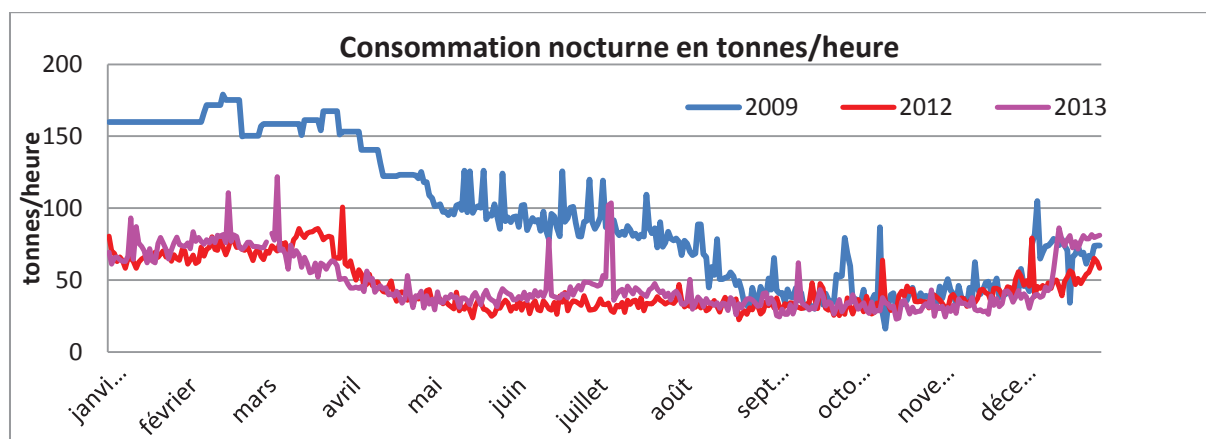


## Contrôle des débits mis en distribution

Depuis février 2009, les quantités d'eau fournies au réseau de distribution sont analysées sur une base quotidienne. Ces analyses permettent de détecter plus rapidement les dysfonctionnements sur le réseau de distribution et les surconsommations.

Ce contrôle sert de base à la campagne de recherche de fuites et permet d'en évaluer le résultat.

En 2013, le débit nocturne s'est stabilisé aux alentours des 35 tonnes/heure durant toute la période estivale pour remonter vers les 80 tonnes/heure en période hivernale, ces débits sont supérieurs à l'année 2012 qui devient la référence de la consommation la plus basse enregistrée sur une durée annuelle.





## Campagne de recherche de fuites

Pour continuer d'améliorer le rendement du réseau de distribution et ainsi limiter les pertes, la régie eau et assainissement a continué le travail entrepris dans ce domaine depuis 4 ans.

En 2013, la Régie Eau et Assainissement et le service municipal de la voirie ont détecté et réparé 12 fuites sur le réseau d'adduction en eau potable permettant ainsi d'éviter une perte estimée entre 134 m<sup>3</sup> et 145 m<sup>3</sup> chaque heure.

Date	Lieu	Matériau	Estimation des fuites
03/03/2013	Quai Aconit	1" ½ Cuivre	20 à 25 m <sup>3</sup> /H
06/03/2013	7 rue maître George Lefèvre	Fonte 100mm	10 à 12 m <sup>3</sup> /H
28/03/2013	Quai Léonce Dupont	Fonte 100mm	5 m <sup>3</sup> /H
12/04/2013	16 rue Boursaint	Fonte 100mm	5 m <sup>3</sup> /H
05/2013	14 rue de la Fauvette	3/4" Cuivre	< 1 m <sup>3</sup> /H
03/07/2013	R.N. 2	Fonte 150mm	65 m <sup>3</sup> /H
07/2013	18 Rte de la Pointe Blanche	3/4" Cuivre	1 ou 2 m <sup>3</sup> /H
22/07/2013	18 Rte de Galantry	Fonte 125mm	2 ou 3 m <sup>3</sup> /H
24/07/2013	11 rue de Normandie	3/4" Cuivre	2 ou 3 m <sup>3</sup> /H
30/10/2013	10 Rte de Galantry	Fonte 125mm	15 m <sup>3</sup> /H
27/11/2013	4 Rue Ange Gautier	Fonte 100mm	4 ou 5 m <sup>3</sup> /H
29/11/2013	55 rue Albert Briand	Fonte 100mm	4 m <sup>3</sup> /H
		<b>Total</b>	<b>Entre 134 et 145 m<sup>3</sup>/H</b>

## Curage du bassin de rétention et pose d'un portail

Le bassin de rétention et de décantation des boues issues de la station de potabilisation a été curé une nouvelle fois en 2013. Un portail a été installé par l'entreprise chargée des travaux pour faciliter les prochaines opérations d'entretien.



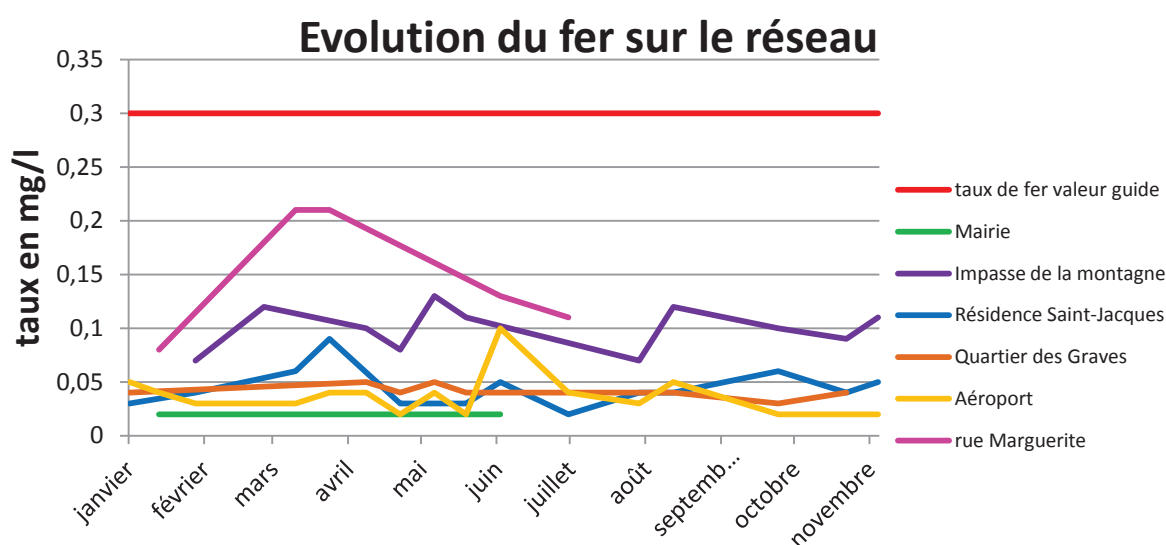
## Amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau du réseau

Depuis le 19 novembre 2011, un système d'injection d'orthophosphate de zinc est en fonction pour contrer le phénomène de corrosion des conduites. Après deux ans de traitement, les effets sont très positifs. Un suivi régulier et attentif a été mis en place par la régie.

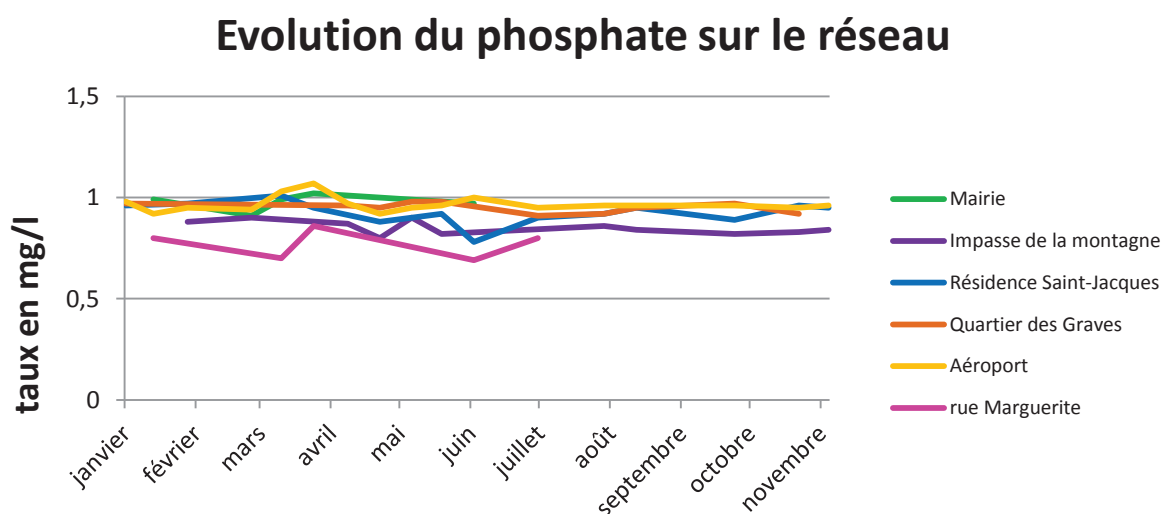
Les taux de fer et de phosphate sont mesurés régulièrement pour apprécier l'évolution de la situation.

En 2013 plus de 70 prélèvements sur un total de 7 points stratégiques ont été réalisés sur l'ensemble du réseau y compris les antennes.

S'agissant du fer la référence de qualité est désormais respectée sur tout le réseau, avec des concentrations très inférieures à la valeur guide 0,3 mg/l.



S'agissant du phosphate, sa valeur est parfaitement stabilisée.



Le traitement à l'orthophosphate de zinc semble contrer légèrement les hausses de pH sur les antennes de réseau, ce qui apporte un autre aspect positif de ce traitement.

# Projets 2014

## **Station de potabilisation**

La couverture de la partie est, arrachée par la tempête en 2012 et réparée provisoirement devra être refaite. Le bardage du bâtiment qui a souffert également des intempéries sera rénové en 2014.

Les matériaux filtrants seront remplacés en 2014, ainsi que divers éléments tels que les busettes.

## **Remplacement des aqueducs boulevard Jean Levasseur**

L'incident survenu le 29 septembre 2010 a mis en évidence l'état de d'usure avancé de la principale conduite d'alimentation de la ville. Un projet de remplacement des deux conduites principales a été rédigé en 2013.

Les travaux estimés à 1 600 000 € se composeront d'une tranche ferme et de deux tranches conditionnelles.

## **Mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation des réseaux**

La connaissance plus fine du patrimoine de la régie permet désormais de planifier les remplacements de conduites en fonction de l'âge et des incidents rapportés sur chaque tronçon.

Un programme de remplacement suivant des critères dynamiques de gestion des priorités sera mis en place en 2014 et visera à maintenir un taux de renouvellement des réseaux supérieur.

## **Études pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable**

Afin de maintenir la sécurité et la salubrité du réseau d'eau potable, un projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable devrait être rédigé en 2014.

Compartimenté, le nouveau réservoir permettra d'augmenter la fréquence des opérations d'entretien et permettra de matérialiser la réserve en cas d'incendie.

## **Dispositif de mémorisation des réclamations**

La régie souhaite se doter d'un dispositif autonome de mémorisation et de traitement des réclamations. Cette mission pourrait être confiée à un stagiaire dans le cadre d'une période de formation en milieu professionnel.

# Actions de solidarité et de coopération

## Dégrèvements de taxes

La commission municipale de l'impôt foncier a examiné les demandes de dégrèvement de l'impôt foncier, y compris les taxes municipales sur l'eau.

Les dégrèvements sont exceptionnels. La commission a abandonné 2 créances concernant la taxe sur l'eau et a accordé 1 dégrèvement partiel pour un total de 786 €.

À ces abandons de créances, il faut ajouter les exonérations prévues par le code local des impôts, et notamment le fait que les personnes âgées, invalides ou infirmes qui disposent d'un revenu net imposable, pour une part, inférieur ou égal au plafond de la troisième tranche du barème relatif à l'année antérieure sont exonérées des taxes sur l'eau, et ce sans aucune demande de leur part.

L'impact financier représente 118 140 € pour 358 locaux.

Ces exonérations représentent 13,7% des taxes et redevances réellement perçues par la régie.

## Coopération intercommunale

Pour répondre aux besoins exprimés par la commune de Miquelon la régie de Saint-Pierre a proposé d'apporter son expérience, notamment dans le domaine de la recherche de fuites.

# **Annexes**

**Résultats d'analyse de contrôle sanitaire**



# L'EAU DU ROBINET : LE CONTRÔLE SANITAIRE



## ATS

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

Parce que l'eau est nécessaire à la vie mais aussi parce que sa qualité peut être altérée de différentes manières, elle est en France un des aliments les plus contrôlés. Elle apporte de nombreux éléments nutritifs à l'organisme. Mais contaminée par des substances chimiques toxiques ou par des micro-organismes pathogènes, elle est aussi un puissant facteur de risque pour la santé humaine. C'est pourquoi, la qualité de l'eau du robinet fait l'objet d'un suivi permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

### LES USAGES DE L'EAU DU ROBINET

L'eau du réseau public de distribution d'eau potable a plusieurs usages :

- Alimentaire : boisson, préparation des aliments
- Domestique : toilette du corps, WC, lavage du linge et de la vaisselle, etc.
- Professionnel : production alimentaire, artisanat, industrie, etc.
- Particulier : lutte contre l'incendie, remplissage des piscines, nettoyage des rues, etc.

### LE CONTRÔLE SANITAIRE

A Saint-Pierre et à Miquelon, les responsables de la production et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine sont les municipalités. L'eau prélevée dans le milieu naturel (lac) subit un traitement complet de potabilisation avant d'être distribuée à la population. Les municipalités assurent la surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

L'Etat assure le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui est exercé par l'ATS. Le contrôle sanitaire comprend notamment un programme d'analyses de la qualité des eaux au niveau de la ressource, de la station de traitement et au robinet de l'utilisateur. Des analyses simples sont réalisées par un laboratoire local et des analyses plus complètes le sont par un laboratoire métropolitain. Le contenu et la fréquence des analyses sont définis par la réglementation en vigueur.

L'objet du contrôle sanitaire est de déterminer la qualité sanitaire de l'eau en vérifiant la conformité des résultats d'analyse vis-à-vis des normes sanitaires réglementaires. En cas de non-conformité pour un paramètre donné, une évaluation des risques sanitaires est menée par l'ATS afin d'examiner la potabilité de l'eau. Si une exigence de qualité n'est pas satisfaite et que l'eau présente un risque pour la santé du consommateur, le responsable de la distribution est tenu d'en rechercher la cause et de prendre des mesures correctives. Des recommandations, des restrictions d'usage ou des interdictions de consommation

peuvent être décidées. Une information appropriée de la population est alors systématique et immédiate.

D'une manière générale les eaux ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes.

### EN CAS DE DANGER IMMINENT POUR LA SANTE DU CONSOMMATEUR

- L'interdiction de consommation de l'eau est portée à la connaissance de la population (mégaphone, porte à porte, boîtes aux lettres, médias, etc.)
- De l'eau embouteillée peut être distribuée gratuitement
- L'autorisation de consommer de nouveau l'eau est communiquée au public.

### OÙ S'INFORMER ?

La qualité de l'eau distribuée est une information publique. Les résultats d'analyse sont consultables en mairie où ils sont affichés ou à l'ATS.

### CONSEILS AUX CONSOMMATEURS :

- ▶ Ne buvez pas l'eau du réseau d'eau chaude sanitaire.
- ▶ Après quelques jours d'absence, faites couler l'eau de votre robinet avant de la boire.
- ▶ Si vous la conservez, ne dépassez pas deux jours, dans un récipient bouché et toujours au froid.
- ▶ Les traitements complémentaires à domicile (adoucesseurs, purificateurs, etc.) sont inutiles sur le réseau d'eau froide et peuvent constituer un foyer de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Si vous en possédez un, entretenez-le régulièrement.



## INFORMATION DU PUBLIC

Tél. : 05 08 41 16 90 – fax : 05 08 41 16 91  
BP 4333 Bd Port en Bessin  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

# L'EAU DU ROBINET : COMPRENDRE LES RESULTATS D'ANALYSE



## ATS

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

L'eau contient un très grand nombre de composants différents d'ordre physico-chimique et microbiologique. La qualité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine est appréciée par l'analyse de paramètres spécifiques retenus par la réglementation en vigueur. La potabilité de l'eau est déterminée en fonction des normes sanitaires réglementaires et des recommandations des organismes nationaux et internationaux d'expertise.

### LES PARAMETRES ANALYSES :

- **Les paramètres microbiologiques :** des bactéries non pathogènes mais indicatrices, par leur présence, de contamination de l'eau susceptible d'être à l'origine de la présence d'autres micro-organismes pathogènes (autres bactéries, virus, parasites, etc.)
- **Les paramètres physico-chimiques :** organoleptiques (odeur, couleur, etc.), caractéristiques de l'eau (conductivité, calcium, magnésium, etc.), indésirables (nitrates, fer, etc.), toxiques (métaux lourds, pesticides, hydrocarbures, arsenic, etc.), de radioactivité et d'efficacité de la désinfection au chlore.

Les paramètres analysés fournissent des informations concernant :

- le risque microbiologique à court terme
- le risque chimique, le plus souvent à moyen et long terme
- le fonctionnement de la station de potabilisation
- les caractéristiques naturelles des eaux.

### LES NORMES SANITAIRES :

Les normes sanitaires sont déterminées sur la base des connaissances scientifiques actuelles. En France, elles correspondent aux exigences retenues au niveau européen. Elles sont en général plus rigoureuses que les recommandations édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La réglementation distingue deux types d'exigences de qualité :

- **Les limites de qualité** portent sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau à une teneur supérieure à cette limite, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé. Une eau dont un paramètre dépasse sa limite de qualité est non conforme à la norme de qualité sanitaire et peut être déclarée non potable. Ces limites de qualité garantissent au vu des connaissances scientifiques disponibles un très haut niveau de protection sanitaire aux consommateurs.

- **Les références de qualité** concernent des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une caractéristique de l'eau au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur. Il est nécessaire de tendre au maximum vers ces valeurs de référence. Lorsque les caractéristiques de l'eau s'écartent de ces valeurs de référence, des enquêtes et des vérifications particulières sont conduites pour comprendre la situation et apprécier les risques sanitaires éventuels. Le cas échéant, la situation doit être corrigée.

### CONFORMITÉ ET POTABILITÉ DE L'EAU

Une eau est déclarée non conforme lorsque sa qualité dépasse une limite de qualité. Elle présente potentiellement un risque pour la santé du consommateur. Une évaluation des risques sanitaires est menée afin d'examiner la potabilité de l'eau. Elle peut être déclarée non potable ou continuer à être potable. Le dépassement d'une référence de qualité n'a pas d'incidence sur la conformité de l'eau.

Une eau peut ainsi être non conforme mais sans être déclarée non potable. En effet, compte tenu que les normes sanitaires contiennent une large marge de sécurité, un dépassement temporaire de la norme pour un paramètre donné ne conduit pas nécessairement à un risque sanitaire pour le consommateur. L'eau peut être non conforme d'un point de vue réglementaire mais bue raisonnablement sans danger. Toutefois, des actions correctives s'imposent pour y remédier.

La potabilité de l'eau est donc déterminée au regard de l'ensemble des critères d'évaluation du risque sanitaire : paramètre considéré, teneur, durée d'exposition, toxicité, norme sanitaire, etc.

**Il convient de se référer à la conclusion sanitaire et aux observations du bulletin de résultats d'analyse.**



## INFORMATION DU PUBLIC

Tél. : 05 08 41 16 90 – fax : 05 08 41 16 91  
BP 4333 Bd Port en Bessin  
97500 Saint-Pierre et Miquelon



**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-149
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Secteur Ouest – cap aux basques, robinet usager
DATE DE PRELEVEMENT :	14 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris Dumas
DATE D'ANALYSE :	14 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

(1) respect  
des normes  
AFNOR

résultats  
non  
COFRAC  
laboratoire  
DTAM non  
agréé par le  
ministère de  
la santé

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0		0/100 ml
Entérocoques	0	0/100 ml	
Escherichia Coli	0	0/100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	100/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	< 100/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	60 µg/l	200 µg/l	
Ammonium	0,07	0,1 mg/l	
Aspect, odeur, saveur	Acceptable		-
couleur	0 mg/l (Pt)		≤ 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,34 mg/l		-
Chlore total (*)	0,5 mg/l		-
Conductivité (*)	190 µS		>180 <1000 µS/cm
Fer total	0 µg/l		200 µg/l
Nitrates	0,4 mg/l	50 mg/l	
Orthophosphates	0,96 mg/l		(4)
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	6,6		>6,5 et <9
Sulfates	0		250 mg/l
Température	7°C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	12 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	1,5°f		-
Turbidité	0,31 NFU		2 NFU

(2) limite de  
qualité :  
valeur limite  
à ne pas  
dépasser

(3) référence  
de qualité :  
valeur guide  
indicatrice  
pouvant être  
dépassée de  
manière non  
sienificative

(4) pas de  
norme  
sanitaire,  
recommen-  
dation au  
point  
d'injection  
de 1 mg/l

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	<b>Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés</b>
OBSERVATIONS :	<b>Recommandation chlore libre : 0,1 mg/l</b>

(\*)  
paramètre  
analysé sur  
le terrain

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007





**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-149
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Secteur Est – nouvel hôpital, robinet avant traitement
DATE DE PRELEVEMENT :	14 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris Dumas
DATE D'ANALYSE :	14 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

(1) respect  
des normes  
AFNOR

résultats  
non  
COFRAC  
laboratoire  
DTAM non  
agréé par le  
ministère de  
la santé

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0		0/100 ml
Entérocoques	0	0/100 ml	
Escherichia Coli	0	0/100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	< 100/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	< 100/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	20 µg/l	200 µg/l	
Ammonium	0	0,1 mg/l	
Aspect, odeur, saveur	Acceptable		-
couleur	10 mg/l (Pt)		≤ 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,05 mg/l		-
Chlore total (*)	0,12 mg/l		-
Conductivité (*)	370 µS		>180 <1000 µS/cm
Fer total	60 µg/l		200 µg/l
Nitrates	0,34 mg/l	50 mg/l	
Orthophosphates	1,7 mg/l		(4)
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	6,6		>6,5 et <9
Sulfates	0		250 mg/l
Température	8°C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	12,2 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	1°f		-
Turbidité	0,44 NFU		2 NFU

(2) limite de  
qualité :  
valeur limite  
à ne pas  
dépasser

(3) référence  
de qualité :  
valeur guide  
indicatrice  
pouvant être  
dépassée de  
manière non  
sienificative

(4) pas de  
norme  
sanitaire,  
recommen-  
dation au  
point  
d'injection  
de 1 mg/l

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	<b>Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés</b>
OBSERVATIONS :	<b>Valeur de conductivité inhabituelle pour l'eau du réseau public de distribution, valeur à confirmer ultérieurement</b>

(\*)  
paramètre  
analysé sur  
le terrain

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007







**ATS**

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-152
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Secteur pointe de savoyard – route de Cléopâtre, robinet usager
DATE DE PRELEVEMENT :	14 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris Dumas
DATE D'ANALYSE :	14 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

(1) respect  
des normes  
AFNOR

résultats  
non  
COFRAC  
laboratoire  
DTAM non  
agréé par le  
ministère de  
la santé

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0		0/100 ml
Entérocoques	0	0/100 ml	
Escherichia Coli	0	0/100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	1 100/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	300/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	100 µg/l	200 µg/l	
Ammonium	0,06 mg/l	0,1 mg/l	
Aspect, odeur, saveur	Acceptable		-
couleur	0 mg/l (Pt)		≤ 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,1 mg/l		-
Chlore total (*)	0,18 mg/l		-
Conductivité (*)	170 µS		>180 <1000 µS/cm
Fer total	40 µg/l		200 µg/l
Nitrates	0,56 mg/l	50 mg/l	
Orthophosphates	0,94 mg/l		(4)
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	8		>6,5 et <9
Sulfates	0		250 mg/l
Température	8°C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	12 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	2°f		-
Turbidité	0,4 NFU		2 NFU

(2) limite de  
qualité :  
valeur limite  
à ne pas  
dépasser

(3) référence  
de qualité :  
valeur guide  
indicatrice  
pouvant être  
dépassée de  
manière non  
significative

(4) pas de  
norme  
sanitaire,  
recommen-  
dation au  
point  
d'injection  
de 1 mg/l

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	<b>Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés</b>
OBSERVATIONS :	<b>Faible conductivité</b>

(\*)  
paramètre  
analysé sur  
le terrain

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007





**ATS**

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-075
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Distribution : secteur sud (lotissement Bourgeois), robinet usager
DATE DE PRELEVEMENT :	6 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris DUMAS
DATE D'ANALYSE :	6 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0/100 ml		0/100 ml
Entérocoques	0/100 ml	0/100 ml	
Escherichia Coli	0/100 ml	0 100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0/ml		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	< 100/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	100/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	0 µg/l	200 µg/l	
Aspect, odeur, saveur	acceptable		-
couleur	0 mg/l (Pt)		< 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,09 mg/l		-
Chlore total (*)	0,21 mg/l		-
Conductivité (*)	213 µS/cm		>180 <1000 µS/cm
Nitrates	0,64 mg/l	50 mg/l	
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	7,5		>6,5 et <9
Sulfates	5 mg/l		250 mg/l
Température	12 °C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	4 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	2 °f		-
Turbidité	0,25 NFU		2 NFU

(1) respect des normes AFNOR

résultats non COFRAC laboratoire DTAM non agréé par le ministère de la santé.

à ne pas dépasser (3) référence de qualité : valeur guide indicatrice pouvant être dépassée de manière non significative (\*)

paramètre analysé sur le terrain

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	<b>Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés</b>
OBSERVATIONS :	

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007



Pour le Directeur Général  
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires  
**Boris DUMAS**

Tél. : 05 08 41 16 90 – fax : 05 08 41 16 91  
BP 4333 Bd Port en Bessin  
97500 Saint-Pierre et Miquelon



**ATS**

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-073
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Distribution : centre-ville secteur nord-ouest (rue de l'Anse), robinet usager
DATE DE PRELEVEMENT :	6 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris DUMAS
DATE D'ANALYSE :	6 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0/100 ml		0/100 ml
Entérocoques	0/100 ml	0/100 ml	
Escherichia Coli	0/100 ml	0 100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0/ml		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	< 100/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	< 100/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	50 µg/l	200 µg/l	
Aspect, odeur, saveur	acceptable		-
couleur	0 mg/l (Pt)		< 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,07 mg/l		-
Chlore total (*)	0,11 mg/l		-
Conductivité (*)	220 µS/cm		>180 <1000 µS/cm
Nitrates	0,3 mg/l	50 mg/l	
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	7,9		>6,5 et <9
Sulfates	1 mg/l		250 mg/l
Température	9,7 °C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	7,5 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	2,5 °f		-
Turbidité	0,51 NFU		2 NFU

(1) respect  
des normes  
AFNOR

résultats  
non  
COFRAC  
laboratoire  
DTAM non  
agréé par le  
ministère de  
la santé.

valeur limite  
à ne pas  
dépasser  
(3) référence  
de qualité :  
valeur guide  
indicatrice  
pouvant être  
dépassée de  
manière non  
sienificative  
(\*)

paramètre  
analysé sur  
le terrain

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	<b>Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés</b>
OBSERVATIONS :	

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007



**ATS**

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-074
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Distribution : secteur sud (aéroport), robinet usager
DATE DE PRELEVEMENT :	6 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris DUMAS
DATE D'ANALYSE :	6 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0/100 ml		0/100 ml
Entérocoques	0/100 ml	0/100 ml	
Escherichia Coli	0/100 ml	0 100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0/ml		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	200/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	< 100/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	80 µg/l	200 µg/l	
Aspect, odeur, saveur	acceptable		-
couleur	0 mg/l (Pt)		< 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,1 mg/l		-
Chlore total (*)	0,14 mg/l		-
Conductivité (*)	220 µS/cm		>180 <1000 µS/cm
Nitrates	2,26 mg/l	50 mg/l	
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	7,9		>6,5 et <9
Sulfates	0 mg/l		250 mg/l
Température	7 °C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	10 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	5 °f		-
Turbidité	0,64 NFU		2 NFU

(1) respect  
des normes  
AFNOR

résultats  
non  
COFRAC  
laboratoire  
DTAM non  
agréé par le  
ministère de  
la santé.  
qualité.  
valeur limite  
à ne pas  
dépasser  
(3) référence  
de qualité :  
valeur guide  
indicatrice  
pouvant être  
dépassée de  
manière non  
significative  
(\*)

paramètre  
analysé sur  
le terrain

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés
OBSERVATIONS :	

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007



Pour le Directeur Général  
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires  
**Boris DUMAS**





**ATS**

ADMINISTRATION TERRITORIALE  
DE SANTE

Service Santé-Environnement

**RESULTATS D'ANALYSE DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES  
A LA CONSOMMATION HUMAINE**

**INFORMATIONS GENERALES**

COMMUNE :	Saint-Pierre
N° D'ANALYSE :	2013-072
LIEU ET POINT DE PRELEVEMENT :	Distribution : centre-ville secteur sud-ouest (rue Amiral Muselier), robinet usager
DATE DE PRELEVEMENT :	6 mars 2013
PRELEVEUR :	Boris DUMAS
DATE D'ANALYSE :	6 mars 2013
LABORATOIRE D'ANALYSE (1) :	DTAM

**PARAMETRES ANALYTIQUES**

PARAMETRE	VALEUR	LIMITE DE QUALITE (2)	REFERENCE DE QUALITE (3)
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>			
Coliformes totaux	0/100 ml		0/100 ml
Entérocoques	0/100 ml	0/100 ml	
Escherichia Coli	0/100 ml	0 100 ml	
Bactéries sulfito-réductrices	0/ml		0/100 ml
Germes aérobies revivifiables à 22 °C	< 100/100 ml		-
Germes aérobies revivifiables à 37 °C	< 100/100 ml		-
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>			
Aluminium	0 µg/l	200 µg/l	
Aspect, odeur, saveur	acceptable		-
couleur	0 mg/l (Pt)		< 15 mg/l (Pt)
Chlore libre (*)	0,24 mg/l		-
Chlore total (*)	0,46 mg/l		-
Conductivité (*)	180 µS/cm		>180 <1000 µS/cm
Nitrates	0,64 mg/l	50 mg/l	
Potentiel Hydrogène (PH) (*)	8		>6,5 et <9
Sulfates	0 mg/l		250 mg/l
Température	5 °C		25 °C
Titre Alcalimétrique Complet (TAC)	1,5 °f		-
Titre Hydrotimétrique (TH)	1,5 °f		-
Turbidité	0,28 NFU		2 NFU

(1) respect  
des normes  
AFNOR

résultats  
non  
COFRAC  
laboratoire  
DTAM non  
agréé par le  
ministère de  
la Santé.

valeur limite  
à ne pas  
dépasser  
(3) référence  
de qualité :  
valeur guide  
indicatrice  
pouvant être  
dépassée de  
manière non  
sienificative  
(\*)

paramètre  
analysé sur  
le terrain

**CONFORMITE**

CONFORMITE MICROBIOLOGIQUE :	Oui
CONFORMITE PHYSICO-CHIMIQUE :	Oui
CONCLUSION SANITAIRE :	<b>Eau de consommation humaine conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés</b>
OBSERVATIONS :	<b>recommandation chlore libre à 0,1 mg/l au robinet, faible conductivité et faible TAC</b>

Article L1321 1 à 10 et R1321-1 à 63 du code de la santé publique – arrêtés ministériels du 11 janvier 2007



Pour le Directeur Général  
L'ingénieur d'Etudes Sanitaires  
Boris DUMAS

Tél. : 05 08 41 16 90 – fax : 05 08 41 16 91  
BP 4333 Bd Port en Bessin  
97500 Saint-Pierre et Miquelon



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Direction des Territoires,  
de l'Alimentation et de la Mer

Service alimentation  
Laboratoire d'analyses alimentaires

B.P. 4217  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

ATS  
Bd Port en Bessin  
BP 4333  
97500 Saint-Pierre

## Rapport d'analyses

Prélèvement n° 2013 / 837

**Origine :** Station de traitement de St-Pierre

**Lieu de prélèvement :** Sortie de la station

**Nature du produit :** Eau potable chlorée

**Conditionnement :** Flacon

**Prélevé le :** 06/11/2013

**Reçu le :** 06/11/2013

**Date d'analyse :** 06/11/2013

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Analyse microbiologique</b>				
Flore aérobies mésophile 22°C	< 100	germes/100ml		Variation dans un rapport de 10
Flore aérobies mésophile 37°C	< 100	germes/100ml		
Coliformes totaux	< 1	germes/100ml		0 dans 100 ml
Escherichia coli	< 1	germes/100ml		
Entérocoques	< 1	germes/100ml		
Bactéries sulfitoréductrices	< 1	germes/ml		0 dans 20 ml

\* Valeur relevée sur site  
NR : Non Recherché

**Notes :** Analyses réalisées selon les normes AFNOR  
Résultats non COFRAC

Approuvés le 13 novembre 2013,  
Vicky DETCHEVERRY

Responsable technique laboratoire



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Direction des Territoires,  
de l'Alimentation et de la Mer

Service alimentation  
Laboratoire d'analyses alimentaires

B.P. 4217  
97500 Saint-Pierre et Miquelon

ATS  
Bd Port en Bessin  
BP 4333  
97500 Saint-Pierre

## Rapport d'analyses

Prélèvement n° 2013 / 838

Origine : Centre ville

Lieu de prélèvement : Robinet usager

Nature du produit : Eau potable chlorée

Conditionnement : Flacon

Prélevé le : 06/11/2013

Reçu le : 06/11/2013

Date d'analyse : 06/11/2013

Paramètres	Résultats	Unités	Limites de qualité	Références de qualité
<b>Analyse microbiologique</b>				
Flore aérobies mésophile 22°C	2 600	germes/100ml		Variation dans un rapport de 10 0 dans 100 ml
Flore aérobies mésophile 37°C	< 100	germes/100ml		
Coliformes totaux	< 1	germes/100ml		
Escherichia coli	< 1	germes/100ml		
Entérocoques	< 1	germes/100ml		0 dans 20 ml
Bactéries sulfitoréductrices	< 1	germes/ml		

\* Valeur relevée sur site  
NR : Non Recherché

Notes : Analyses réalisées selon les normes AFNOR  
Résultats non COFRAC

Approuvés le 13 novembre 2013,  
Vicky DETCHEVERRY

Responsable technique laboratoire



Ville de Saint-Pierre

Régie Eau et Assainissement  
24 rue de Paris – B.P. 4213  
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

